



Ce texte prolonge un article paru dans le Monde diplomatique, il y a huit ans, *Pourquoi tous ces coups d'état en Afrique* ? , auquel les crises ouest africaines actuelles donnent un retentissement nouveau et dont le cas ivoirien constitue un exemple éloquent.

La Côte d'Ivoire est convalescente. Et son rétablissement prendra du temps, puisque, comble de guigne, sa classe politique a décidé de ne pas « penser ». En conséquence de quoi, elle amplifie et creuse la crise et les divisions, là où elle devrait s'unir pour les atténuer et les sursumer.

L'unité nationale, distincte de l'unanimité, s'emprunte par plusieurs chemins. Nous n'en retiendrons que deux. Le premier, plus court et plus lisse, est celui de la Réconciliation nationale. Mais comment donc réconcilier un pays-État[1] qui n'est pas encore une nation, sans consensus ? C'est cependant le choix fait par le nouveau régime ivoirien, après la meurtrière crise post-électorale de novembre 2011. Ainsi, un « dispositif technique », ou plus exactement une « commission », la CDVR[2], qu'il eut mieux valu concevoir et établir comme une « institution pleine »[3], a été mise en place à grands renforts d'oukases, il y a plus d'un an, mais jusqu'ici, sans effet notoire. Pouvait-il en être autrement ? *Sans l'arc, dit une sagesse chinoise, l'a flèche est une promesse impossible d'envol*

.

En effet, les statuts de la CDVR n'en font pas une Institution en tant que telle. En son article 2, elle est définie comme une « Autorité administrative indépendante » et son existence et sa durée sont très limitées dans le temps. « Son mandat est de deux ans ». Il est donc indifférent

que l'article 3 confère à son président le rang de « Président d'Institution ». Faut-il être grand clerc, pour comprendre que, face à l'ampleur de la crise ivoirienne, la CDRV soit inadaptée ?

Sans consensus, la réconciliation est un vœu pieux. Qu'est-ce qu'un but ou une intention sans moyens, fut-elle louable ? Si la réconciliation est la finalité, adviendra-t-elle sans le consensus qui en est le moyen, l'outil ?

Au demeurant, concernant la CDRV, ni la compétence ni la qualité de ses membres ne sont en cause, ni non plus la faiblesse de ses moyens de fonctionnement (comme elle n'arrête pas elle-même de l'affirmer) et moins encore l'intention morale qui a présidé à sa création. Ce qui, comme raison principale, dicte d'avance l'échec de ce « dispositif technique » réside dans le fait qu'il ne sait ni ne peut prendre en vue et, par suite, surmonter *la crise de la connaissance* qui, depuis vingt ans, égare la classe politique ivoirienne. La création du CDVR en est une illustration. Elle puise son modèle d'inspiration en Afrique du sud, un pays dont le passé colonial et l'expérience de l'apartheid font que sa crise (non encore résolue) diffère structurellement de la crise ivoirienne. En d'autres termes, le modèle sud-africain, aussi instructif soit-il, est impossible à importer, en Côte d'Ivoire. Le faire, cela revient à tenter d'appliquer *un cautère sur une jambe de bois*

. Et aucune incantation diplomatique, fut-elle onusienne ou américaine, ne rendra viable la CDVR. Certes, « on » peut continuer de feindre le contraire, ou s'attribuer généreusement les palmes de la belle intention, voire même faire place au « partisan du charabia » dont parle La Bruyère, et, de la sorte, laisser la CDRV s'user par frottement au réel. Mais, à ce type de pratique, la Côte d'Ivoire, ce pays-État qui n'est pas encore une nation, peut à tout moment chuter plus bas, éloignant l'horizon d'une construction de la Nation. L'échec patent de la CDVR affaiblit l'idée même de réconciliation. Et il faut craindre le pire, dans les mois qui viennent, si tous persistent dans la même voie. À Duékoué et alentours (région ouest), la crise ethnico-foncière persiste, avec son lot de massacres et de vengeances privées. Là-bas, ont été construits des silos de rancœur. Agboville et Dabou ! Mais plus alarmant, Abidjan, de nouveau, est traversé par une série d'effervescences et une situation insécuritaire. La nuit du 5 août y a vu l'attaque d'un poste de police et l'aube du 6 août 2012 l'incursion d'un commando inconnu au sein du camp militaire d'Akouédo. Ainsi, sans qu'ils puissent être identifiés, les « adversaires » du nouveau pouvoir viennent de montrer leur capacité à frapper au cœur de la capitale administrative. Et nul ne sait si tous ces affrontements répétés, ces escarmouches vives et brèves, ne sont pas les indications qui annoncent des faits plus lourds, peut-être irrépressibles. Ils s'ajoutent aux braquages de domiciles et aux abus divers de forces incontrôlées. Ainsi, ce que nous avons appelé

la structure des coups d'état

est réintroduite dans le corps social et l'espace politique. Les ripostes séculocrotes du pouvoir, fortes et exposées à des risques de dérapages, participent du renforcement de cette structuration. Plus un régime politique réprime

la structure des coups d'état

, plus il la consolide. Au reste, elles éloignent la perspective de Réconciliation nationale et ne se

basent que sur la violence et le rapport de forces. Dussions-nous le redire ici, parce qu'opérateur,

la structure des coups d'état

finit toujours par aboutir, si elle n'est pas désamorcée par le consensus.

Force est de reconnaître, la CDVR est en état d'impuissance manifeste. Ne vaudrait-il pas mieux la refonder ? Sans doute, mais à la condition première d'en faire une véritable « institution publique », en l'érigeant en Conseil, qui pourrait comprendre trois commissions distinctes et autonomes : l'une aurait en charge le Dialogue ; l'autre, la Vérité, et la dernière, la Réconciliation. Car c'est une grave erreur cognitive que de les amalgamer, comme actuellement, en supposant ou laissant croire que Dialogue, Vérité et Réconciliation sont trois « idées » qui vont de pair. En réalité, il n'en est rien. Un pays peut se réconcilier, sans vérité. Ce fut le cas de la France, au sortir de la seconde guerre mondiale. De même, par leurs représentants respectifs, les citoyens d'un État peuvent dialoguer, chacun portant une ou « sa » vérité, sans pour autant être réconciliés. Toutefois, quand le dialogue est bien conduit, il amène au jour la réconciliation. C'est cela le Consensus national, la force mentale et la lucidité théorique de pouvoir dialoguer politiquement afin de fixer une vérité construite et valable pour tous. C'est pourquoi, dans bien des nations, le Consensus national procède avec des mythes. En Côte d'Ivoire, il y eut un mythe, celui de la reine Pokou, quand il fallait construire le pays-État. Mais ce mythe s'est effondré, emporté par la crise ivoirienne. Que s'il en faut un nouveau, il ne peut plus être de caractère ethnique. À bien réfléchir, la construction du Consensus national sera elle-même le nouveau mythe. C'est le deuxième chemin, pour bâtir une nation à l'endroit. Le consensus est la base, la réconciliation, le toit.

Le Mali est un exemple instructif de ce qu'un pays-État, par la corruption d'un régime et la crise de la connaissance, éloigne la perspective d'une unité nationale. Lorsque plus d'un vantait la solidité démocratique du Mali, ne disions-nous pas que le président Amadou Toumani Touré ne terminerai pas son mandat ? Combien de haussemments d'épaule, de railleries nous ont valu cette affirmation, jusqu'au 21 mars 2012, à la surprise générale. Mais, dans l'histoire universelle, il est une vérité implacable : les *faits* finissent toujours par s'aligner sur les *principes*. Si les principes sont mauvais, les faits le deviennent inévitablement. C'est l'une des causes de la chute et de la décadence des empires et des nations. Au Mali, la corruption avait totalement rongé de l'intérieur les institutions et les organes de l'État, et, dans le même temps, vidé la citoyenneté malienne de toute force. Un vent léger a tout emporté, et si vite, comme un fétu de paille. En effet, comment expliquer que quatre automitrailleuses (BRMDM-2) et deux véhicules de transport de troupes (BTR-60) aient eu raison du palais de Koulouba ? Cependant, et comme toujours en circonstance pareille, il se trouve des « spécialistes » et des « nationalistes », pour trouver et incriminer des boucs émissaires, en l'occurrence le MNLA et Ançar Dine, alors que le désastre rapide n'est que la conséquence brusque de la lente corruption (érosion) d'un régime dont la façade démocratique ne pouvait résister à la putréfaction du pays-État ne parvenant pas à bâtir un consensus national.

Le Sénégal offre un bel contre-exemple. En effet, alors que l'après-midi du 25 mars 2012 débuta comme celui de tous les dangers, l'armée et l'opposition surent convaincre le chef d'État sortant d'accepter le résultat des urnes, comme il en fut avec son prédécesseur, M. Abdou Diouf, lors des présidentielles de 2000, en faisant primer et valoir le consensus national. Sinon, c'eût été le chaos et la fin de l'unité nationale sénégalaise. Au fond, c'est donc bien le consensus qui a validé et consolidé les urnes du 25 mars 2012. Nul ne doit jamais oublier que le consensus est le socle sur lequel repose l'unité nationale.

Le 9 août 1944, après avoir rétabli la légalité républicaine, la France libre forma le *Gouvernement d'Unanimité nationale*

. Dans leur patrie meurtrie, affaiblie et déchirée, les Français libres surent relancer le consensus national, parce qu'ils en avaient préservé l'esprit et la lettre dans le Conseil National de la Résistance (CNR), quand le régime de Vichy les avait abandonnés à Compiègne (Rethondes, 22 juin 1940) et lors du coup d'État de Pétain du 10 juillet 1940 par lequel une majorité de parlementaires lui donnaient les pleins pouvoirs. Depuis Londres, de Gaulle fondait la minorité appelée à libérer le pays de la Barbarie nazie.

Mais, si Consensus national il doit y avoir en Côte d'Ivoire, pour en respecter les formes, le droit et la politique, celui-ci ne peut qu'être proposé par le Parlement, validé par l'opposition, promulgué par la Présidence et enfin mis en oeuvre la CDRV qui aurait préséance et force de droit[4] sur les trois principaux partis politiques, le PDCI, le FPI et le RDR, dont les rivalités et la méfiance sur les règles du jeu politique ont conduit la Côte d'Ivoire vers son arraisonement.

Deux propositions : 1/ la transformation du CDVR en Institution, avec insertion dans la Constitution. 2/ la création immédiate d'une structure de Consensus national composée des trois partis, de personnalités politiques et d'historiens, etc.

Le chemin du Consensus national, long et rugueux croit-on, consiste en ce que, sur les grands et vrais problèmes d'un pays-État ou d'une future nation, la classe politique trouve et fasse toujours un compromis historique. Elle seule peut le faire. Aucun autre pays, aucun autre État, aucune Institution internationale ne le pourra à sa place.

Paris vaut bien une messe, avait laconiquement dit Henri VI, le vert-Galant, lorsqu'il s'est agi de réconcilier les Français. Lui, le protestant, n'hésita pas à abandonner sa religion, et ce pour se

convertir au catholicisme, après tant de « guerres de religion » qui avaient si profondément divisé la France et causé d'innombrables morts. L'unité nationale et la continuité de l'État n'ont pas de prix. Face à elles, les vanités ne durent que ce que sont les e
aux courantes

. Sous ce double rapport, pour un véritable homme d'État, aucun sacrifice n'est vain et absurde, quand il aime sa patrie et la place bien au-dessus de lui. Avec raison, Montesquieu a affirmé que

l'amour de la patrie corrige tout

.

Dans la Crise ivoirienne, le « bon sens » est la chose la moins partagée. Il faut l'y injecter, à forte dose. Qui peut imaginer, à moins de foucade, que Alassane Ouattara doit être renversé ? Cela appellerait une prompte réaction de la communauté internationale, qui ajouterait au désastre. Qui peut songer, à moins de mauvaise foi, que la Côte d'Ivoire puisse être stabilisée avec Laurent Gbagbo enfermé à la Haye ? Il baserait son calcul sur du précaire. Qui peut croire, à moins de sottise, que sans Henri Konan Bédié la Côte d'Ivoire puisse aller à la réconciliation ? Ce serait, de façon volontaire, méconnaître son poids politique et la force de son parti. Chacun de ces trois leaders est une « figure » politique. L'un est le Dialogue, l'autre est la Vérité et l'autre encore la Réconciliation. Il faut les mettre ensemble. Car, de ces trois impératifs, il est utile et juste de dégager une moyenne, un « entre-trois » pour la stabilité et la fin de l'arraisonnement de la Côte d'Ivoire. Mais cela n'est possible que si la Dissimulation est abandonnée par tous. Théophraste, le disciple préféré d'Aristote, nous dit en quoi elle consiste : *La dissimulation [...] c'est un certain art de composer ses paroles et ses actions pour une mauvaise fin. Un homme dissimulé se comporte de cette manière : il aborde ses ennemis, leur parle, et les fait croire par cette démarche qu'il ne les hait point...* [5].

Montesquieu n'eut pas tort, dans *L'esprit des lois*, de montrer combien est nécessaire *l'esprit de modération*

pour la gestion des institutions politiques. L'esprit de modération est à l'antipode de l'esprit de dissimulation.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, beaucoup d'hommes politiques ne savent pas que c'est l'opposition qui fait la sacralité de la démocratie, et non pas la majorité. Un raisonnement simple peut ici convaincre : il peut y avoir une majorité politique sans démocratie, mais jamais de démocratie sans opposition ou minorité. Dussions-nous le répéter, l'opposition est la condition *suffisante* et *nécessaire* qui fonde et fait perdurer toute démocratie. C'est pourquoi dans un système démocratique véritable, l'opposition est la pierre d'angle. Aussi, contre toute apparence, il y a bien plus de prestige à être de l'opposition que dans la majorité. Il est donc raisonnable et juste que toute majorité soit guidée par *l'esprit*
de modération

. Elle se prépare ainsi à passer, un jour, dans l'opposition. Toute majorité
en acte
(effective) est minorité
en puissance

. En somme, toute majorité cultivée se prépare à être minorité.

Au fond, dans un bel équilibre, le partage des trois grands pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) est une nécessité. Cela, seul le Consensus le permet. Consensus veut dire « accord », et en Côte d'Ivoire le consensus ne devient national, que s'il est *accordé* par les grands partis qui accepteraient le dialogue au nom de leur vérité et pour la réconciliation.

Mais, qu'est-ce que la « réconciliation » ? Hegel, le sait-on, a été le penseur emblématique de la Réconciliation, parce qu'il a su méditer et explorer, sous toutes ses facettes, la contradiction.

Il est significatif d'une large confusion théorique, d'un amalgame doctrinal et révélateur de la crise de la connaissance que la CDVR n'ait pas jugé utile de définir deux notions complexes et capitales, réconciliation et vérité. Tout ivoirien sait, d'expérience ou de façon approximative, ce qu'est le dialogue. Mais il n'est pas si sûr qu'il en soit de même pour la vérité et la réconciliation. En ce domaine, l'université ivoirienne ou les intellectuels n'ont pas rempli leur fonction, celle d'élucider les concepts dont la clarté est opératoire. Rien ne va de soi, quand il s'agit de notions, qui plus est lorsqu'elles sont essentielles et décisives. Et toute crise du langage est une modalité d'une crise de la connaissance.

Sans aller plus avant, qu'il suffise de dire (à titre provisoire) que la réconciliation, c'est le cœur, les sentiments ; que le consensus, c'est l'esprit, la raison. Et, comme le suggère Bossuet, pour vouloir la vérité et la sagesse, il faut être dans le sillage du père Bourgoing *qui cherchait le cœur par l'esprit, et ensuite captivait l'esprit par le cœur* [6]. Ainsi, comment ne pas rechercher la réconciliation par le consensus, puis fixer le consensus par la réconciliation.

Le consensus est le socle, la « religion publique » de tout pays-État qui veut se constituer en Nation. On comprend notre appel pour un second consensus, après le premier qu'a su si bien établir Félix Houphouët-Boigny, dans un autre temps, et qui a été déchiré.

Mais aucun consensus, nulle réconciliation n'est possible, sans une solide culture générale. La crise de l'université ivoirienne, l'une des modalités de la crise de la connaissance en Côte d'Ivoire, détermine que nul ne sache ni ne s'entende sur ce que sont les trois notions capitales : dialogue, vérité et réconciliation. Et puisque la classe politique ivoirienne a décidé de ne pas « penser », quand daignera-t-elle avoir pitié de son peuple ?

Il y a quelques années de cela, l'ex-président portugais, Mario Soares, disait ne pas comprendre un fait inouï, l'absence de compassion des dirigeants africains pour leurs peuples. Regardez-les donc, beaucoup n'éprouvent aucune pitié pour leurs peuples. Mario Soares continue d'avoir raison. Mais avoir pitié, qu'est-ce que cela ? Chez les Grecs anciens, c'est le *eêmosunê*

, la « pitié », que le latin a traduit par *Almosne*

, *alemosina*

et qui désigne le « don fait aux pauvres ». Peut-on espérer que la classe politique ivoirienne fasse aumône politique à son peuple ?

Qui donc aura pitié de la Côte d'Ivoire, comme il en fut de Jérusalem ?

, demandions-nous en 2005. L'envers de la pitié, c'est la cruauté.

Paris, le 15 août 2012

D^r Pierre Franklin Tavares

[1] P.F Tavares, *Sur la crise ivoirienne*, NEI, Abidjan, 2005.

[2] L'Ordonnance N° 2011-167 du 13 juillet 2011 a créée la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDRV), officiellement installée le 28 septembre 2011. Elle est présidée par M. Charles Konan Banny.

[3] Les statuts ne font pas la CDVR une Institution en tant que telle, même si l'article 3 affirme que son président a rang de « Président d'Institution ». L'article 2 la définit comme « Autorité administrative indépendante », mais en limite l'existence et la durée dans un temps très court : « Son mandat est de deux ans ».

[4] Ce qui, de facto, une annulation de l'article 24 de la CDVR : « A la fin de ses travaux, la CDVR établit un rapport contenant des recommandations. Le rapport est transmis au Président de la République ».

[5] La Bruyère, *Les caractères*, La Bibliothèque, Paris, 2010, p. 33.

[6] Bossuet, *Oraison funèbre du père Bourgoing*, La Bibliothèque, Paris, 2010, p. 197.